

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 octobre 2015

Délibération n° 2015 - 20/10/2015 – 14

Diplômes d'université - Rentrée universitaire 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 7 octobre 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 18 voix pour (unanimité) :

- **la création du DU « Patrimoine culture numérique (PCN) – UFR Sciences humaines/ IUT Le Creusot**
- **la modification de l'intitulé pour le DU « Animateur de communauté dans la transition socio-écologique (ACTE) » - UFR Lettres et Philosophie**
- **la modification de la tarification du DU CLES – UFR Langues et Communication**
- **les différentes modifications pour des DU ou DIU– UMDPC-Santé/SEFCA**

Dijon, le 21 octobre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte-rendu de la Commission de la pédagogie
Tableau des diplômes d'université*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

DIPLOMES D'UNIVERSITE - RENTREE UNIVERSITAIRE 2015

CP 29.09. 2015 et CFVU 07.10. 2015

Porteur du projet	Objet de la demande	Observations CP	AVIS CFVU
UFR Sciences Humaines / IUT le Creusot	Création d'un DU « Création du DU Patrimoine Culture Numérique (PCN) »	Pas d'observations particulières	Avis favorable à l'unanimité
UFR Lettres et Philosophie	Modification de l'intitulé pour le DU « animateur de Communauté dans la Transition socio-Ecologique (ACTE) » La demande est relative à l'ajout de la mention « à l'ère du numérique » suite à écologique. Le DU serait donc intitulé « animateur de Communauté dans la Transition socio-Ecologique à l'ère du Numérique (ACTEN) ».	Cf compte rendu CP	Avis favorable à l'unanimité
UFR Langues et Communication	Tarification du DU CLES : augmentation de 25 euros des droits annuels : le tarif passe de 50 à 75 euros	Voir le compte rendu pour les observations particulières	Avis favorable à l'unanimité
UMDPC-Santé / SEFCA	Différentes modifications pour des DU ou DIU gérés par l'UMDPC-S	Pas d'observations particulières	Avis favorable à l'unanimité